



FILTISAC S.A.

*Nous tissons vos succès*



Rapport Annuel

2012

Fibre naturelle

Fibre synthétique

Emballages rigides



SYNTHÉTIQUE





FILTISAC S.A.

# Rapport Annuel 2012

## SOMMAIRE

- 02 Le Mot du Président
- 03 L'Institution IPS (WA)
- 04 La Société FILTISAC
- 05 La Direction de FILTISAC
- 06 Evolution du titre FILTISAC
- 07 Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2013
- 08 Rapport de gestion du Conseil à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les comptes clos au 31 Décembre 2012
- 10 Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2012
- 13 Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos au 31 Décembre 2012
- 14 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos au 31 Décembre 2012
- 16 Comparaison des Comptes de Résultats Sociaux
- 17 Comparaison des Bilans Sociaux
- 19 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés
- 20 Comparaison des Comptes de Résultats Consolidés
- 21 Comparaison des Bilans Consolidés
- 22 Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale réunie à titre extraordinaire
- 24 Rapport du Commissaire aux apports
- 25 Projet du texte des Résolutions Soumises à l'Approbation de l'Assemblée Générale réunie à titre ordinaire et extraordinaire



## FILTISAC SA

### Le mot du Président

**D**ans mon adresse de 2011, je vous annonçais une prospérité retrouvée pour FILTISAC. Nous sommes sur la bonne voie! Je suis heureux de vous informer que 2012 qui vient de se terminer, confirme cette ambition.

Aussi, je tiens à remercier l'équipe de la Direction Générale et tout le personnel de FILTISAC qui n'a pas ménagé ses efforts pour l'atteinte de nos objectifs. Mes remerciements concernent également les actionnaires et les administrateurs pour leur compréhension et pour avoir su apporter au management leur soutien par l'approbation de nouveaux investissements visant à diversifier et à développer les activités de FILTISAC dans les mois à venir.

C'est aussi avec un réel plaisir que je vous annonce une distribution de dividendes, même modeste, pour récompenser vos efforts et votre compréhension.

A présent, nous avons pour obligation de consolider ces résultats, voire les dépasser, en faisant preuve d'innovation, d'amélioration de notre compétitivité, de recherche de nouveaux marchés dans un monde de compétition internationale.

Je pense pouvoir compter sur le savoir-faire de l'équipe dirigeante et de l'ensemble du personnel que je me permets de féliciter en votre nom et saluer la compréhension toujours attentive et encourageante des actionnaires.

**ENSEMBLE TISSONS L'AVENIR DE FILTISAC, qui devra rester le leader de l'emballage de qualité dans notre région !**

Cordialement à tous



Le Président du Conseil d'Administration  
Yves ROLAND

*Faire preuve d'innovation, améliorer notre* **compétitivité**, *à la*  
**recherche** *de nouveaux marchés dans un monde de compétition internationale*

# L'INSTITUTION IPS (WA)

**I**ndustrial Promotion Services (West Africa) (IPS (WA)), est une Institution de promotion industrielle au service du développement, créée en 1965 par le Fonds Aga Khan pour le Développement Economique (AKFED), son actionnaire majoritaire, avec l'aide du gouvernement ivoirien.

IPS (WA) vise à encourager et à développer l'entreprise privée, afin de créer de la valeur destinée à être réinvestie dans ses pays d'implantation, après une juste rémunération des actionnaires, soit dans l'amélioration des outils existants, soit dans des projets porteurs de développement, ayant un impact sur l'amélioration du niveau de vie des populations, notamment depuis ces dix dernières années, dans des projets d'infrastructures.

Cette Institution regroupe aujourd'hui en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, des activités dans 3 grands secteurs et emploie environ 4500 personnes :

## • EMBALLAGE

FILTISAC, GROUPE FIBAKO IVOIREMBAL  
EMBALMALI, FASOPLAST, COFISAC, et FUMOÀ

## • AGRO-INDUSTRIE

IVOIRE COTON, FASO COTON et SN SOSUCO

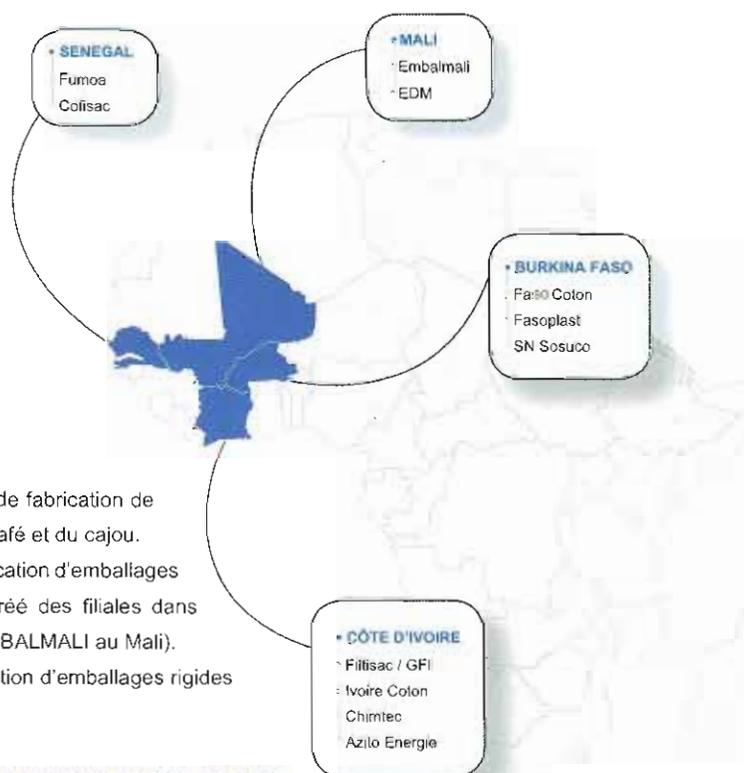
## • INFRASTRUCTURES

AZITO ENERGIE, EDM, AIR BURKINA et AIR MALI,

Ainsi que dans les PME avec CHIMTEC.

Créé en 1965, FILTISAC, le premier projet d'IPS (WA), est une unité de fabrication de sacs en fibres naturelles, le jute, destinés à l'emballage du cacao, du café et du cajou. En 1988, FILTISAC a diversifié ses activités en créant une unité de fabrication d'emballages en fibres synthétiques. Durant les années quatre-vingt-dix, elle a créé des filiales dans l'UEMOA (COFISAC au Sénégal, FASOPLAST au Burkina Faso et EMBALMALI au Mali). En 2009, Filtisac a absorbé sa filiale SISEP spécialisée dans la production d'emballages rigides en plastique (préformes, bouteilles, flacons, jerrycans, bidons etc.).

**FILTISAC est l'un des fleurons de l'économie ivoirienne grâce à sa politique sociale, doublée d'une qualité de service s'appuyant sur la compétence de ses hommes.**



[www.ips-wa.com](http://www.ips-wa.com)



AZITO ENERGIE





## La société FILTISAC SA

### • VISION

Leader en Afrique francophone, FILTISAC garantit à ses clients des solutions adaptées à leurs besoins et assure à tous une rentabilité durable par sa politique d'innovation et un outil de production performant.

### • GOUVERNANCE

FILTISAC s'engage à conduire son activité de manière responsable, et à rester attentive à l'impact de ses opérations sur les personnes et sur l'environnement. Les objectifs financiers sont inscrits dans une perspective de croissance durable, consolidant ainsi FILTISAC et ses partenaires dans des relations commerciales basées sur la confiance et la transparence.

L'adoption d'un Code d'Éthique à la fin de l'année 2004 octroie à nos collaborateurs un cadre qui leur permet de résoudre les questions d'éthique auxquelles ils pourraient être confrontés dans leurs activités quotidiennes, et d'opérer dans le respect mutuel de chacun.

### • UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU PERSONNEL

FILTISAC reste très vigilante quant au respect des règles d'hygiène et de sécurité ainsi qu'aux conditions de travail de l'ensemble de son personnel, et de ses sous-traitants ou intervenants.

Le développement des compétences personnelles et professionnelles de nos collaborateurs est encouragé par le maintien d'un niveau élevé des dépenses de formation et par la mise en œuvre d'un programme de formation interne à nos métiers.

Par son engagement au fonds de Solidarité IPS (SOLIPS), FILTISAC est également à la pointe de la lutte contre le VIH/SIDA, le PALUDISME et la TUBERCULOSE en entreprise.

Enfin, FILTISAC a initié depuis 2009 une action en faveur du Développement de la Petite Enfance.

### • INNOVATION ET ENGAGEMENT POUR LA QUALITE

Depuis janvier 2010, le système de management de FILTISAC est certifié ISO 9001 version 2008.

Notre politique Qualité et Innovation, revue annuellement pour assurer sa parfaite adéquation avec la satisfaction de nos clients, s'articule autour de trois axes principaux :

- Anticiper les attentes de nos clients et partenaires
- Maîtriser nos prestations
- Accroître notre réactivité

FILTISAC, en tant qu'entreprise citoyenne, est également engagée depuis plusieurs années dans une politique de développement durable et s'impose des normes rigoureuses en matière d'Hygiène, de Sécurité et d'Environnement.

Site : [www.filtisac.com](http://www.filtisac.com)



FILTISAC S.A.



CERTIFICATION ISO 9001 version 2008

# La Direction FILTISAC SA

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Représentants	AG de nomination	Durée de mandat	Fin de mandat
M. ROLAND Yves	PCA	1er juillet 2011	2 ans	2013
M. GODDE Christian		1er juillet 2011	2 ans	2013
Mme DOUCOURE Aïssata		1er juillet 2011	2 ans	2013
M. RAJAN Mahmoud		1er juillet 2011	2 ans	2013
M. SYLLA Mahamadou		1er juillet 2011	2 ans	2013
M. KHOJA Karim		1er juillet 2011	2 ans	2013
AKFED	M. Lutaf KASSAM	1er juillet 2011	2 ans	2013
IPS (WA)		1er juillet 2011	2 ans	2013
AKA INVESTMENT TRUST	M. Aziz KASSAM	1er juillet 2011	2 ans	2013

## COMITE DE DIRECTION

M. Ibrahima Charles AMADOU	Directeur Général
Marie Claude ESMEL	Directeur Financier
Karim FAZELA	Directeur Commercial

## COMITE D'AUDIT

M. GODDE Christian
M. KASSAM Aziz
IPS (WA)

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI

Immeuble Woodin center  
Plateau, Avenue Noguès  
01 B.P. 3172 Abidjan 01  
Représenté par M. Franck NANGBO

### Cabinet ERNST & YOUNG

5, Avenue Marchand  
01 B.P. 2715 Abidjan 01  
Plateau - Côte d'Ivoire  
Tél : (225) 20 21 11 15  
Représenté par Mme Caroline ZAMOJCIOWNA-ORIO





# FILTISAC SA

## Evolution du titre

### • CHIFFRES CLÉS

Nombre total de titres (représentant 100% du capital de Filtisac)	3 525 935
Nombre de titres cotés à la BRVM	860 535

*soit en % du capital 24,4%*

### • PERFORMANCE 2012 DU TITRE

Cours d'ouverture au 1er janvier 2012	2 700
Cours de clôture au 31 décembre 2012	6 100
Variation du cours sur l'année	+ 126 %
Cours le + haut de l'année	6 625
Cours le + bas de l'année	2 500
Volume total transigé	60 617

*soit en % du nombre de titres cotés (liquidité du titre) 7%*

Capitalisation boursière au 31 décembre 2012 **21 508 203 500 FCFA**

Dans le contexte de relance de l'économie, l'année 2012 a été marquée par la tendance à la hausse des indices de référence BRVM 10 (+126%) et BRVM INDUSTRIE (+20%). Le titre Filtisac a gagné sur l'année 126% de sa valeur, passant de FCFA 2 700 au 1er janvier à FCFA 6 100 au 31 décembre.

Au cours du premier trimestre, le cours est resté relativement stable oscillant entre FCFA 2 500 et FCFA 2 750.

Au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année, les volumes échangés sur le titre ont augmenté avec une performance notable en juillet suite à l'Assemblée Générale annuelle (hausse de plus de 40% du titre entre juin et juillet).

Enfin, la publication des résultats du premier semestre mi-octobre a eu une influence positive sur l'évolution du cours lors du dernier trimestre de l'année. Le titre atteignait le même mois son niveau maximum soit FCFA 6 625.

Année	Dividendes bruts (millions de FCFA)	Taux de distribution (%)
2012	1 251	73
2011	N.A	N.A
2010	N.A	N.A
2009	1 250	229
2008	1 250	104
2007	1 250	147
2006	1 250	117
2005	1 008	NA
2004	2 513	63,11
2003	4 344	86,17
2002	4 330	76,60

*N.A. : Non applicable*

# ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Ordinaire & Extraordinaire du 28 juin 2013

## A TITRE ORDINAIRE

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- 2 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- 3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
- 4 Approbation de ces rapports ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- 5 Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- 6 Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.
- 7 Renouvellement du mandat des administrateurs et nomination d'administrateurs.
- 8 Pouvoirs en vue des formalités.

## A TITRE EXTRAORDINAIRE

- 9 Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur l'opération de fusion.
- 10 Présentation du rapport du Commissaire aux apports sur l'évaluation des apports.
- 11 Approbation de la fusion absorption de la société GFI par la société FILTISAC S.A. ; approbation des apports et de leur évaluation.
- 12 Constatation et affectation du boni de fusion.
- 13 Constatation de la réalisation de la fusion et de la dissolution sans liquidation de la société GFI.
- 14 Délégation de pouvoirs au Directeur Général pour la réalisation définitive des opérations de fusion.
- 15 Pouvoirs en vue des formalités de publicité.



# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Ordinaire sur les comptes clos au 31 Décembre 2012

**M**esdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni ce jour en Assemblée Générale Ordinaire, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

En conformité avec l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable, nous allons également soumettre à votre approbation les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2012. De plus, après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, nous vous demanderons de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition.

Tous les comptes sociaux, comptes consolidés, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant ont été aussi mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires. ■

## L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

**Au plan macro-économique**, les actions engagées par le gouvernement (programme de sortie de crise, atteinte du point d'achèvement de l'initiative du PPTe) et qui visent à restaurer, après la crise socio-politique de 2011, les fondamentaux économiques et les infrastructures semblent porter leurs fruits.

Et c'est dans ce contexte économique, caractérisé par la reprise générale des activités industrielles et commerciales, que Filisac a réalisé, au 31 décembre 2012, un chiffre d'affaires de 36 348 millions de francs CFA et enregistré un bénéfice de 1 716 millions de francs CFA.

## L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

### Au Département Jute

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 14 901 millions de francs CFA, soit 30% de plus que l'année précédente.

En effet, dans un environnement très concurrentiel, une bonne adaptation aux besoins du marché, ainsi que les ressources engagées pour une mise à niveau de l'usine, ont permis de réagir favorablement à la mise en œuvre de la nouvelle réforme de la filière café-cacao. ■

### Au Département Synthétique

Les filières « Coton » et « Agro-industrie », en relation avec la bonne campagne cotonnière, affichent des performances record.

Par contre, les ventes réalisées dans les filières « Agro-alimentaire » et « Informels » se contractent et affichent une tendance baissière.

Le chiffre d'affaires réalisé de ce département s'établit à 13 508 millions de francs CFA, avec 41% de croissance par rapport à l'année 2011. ■

### Au Département Emballages Rigides

Le chiffre d'affaires progresse de 31% par rapport à l'année précédente, avec 7 939 millions de francs CFA, conséquence de la reconquête des marchés locaux et sous régionaux.

Toutefois, ce département a vécu des baisses sensibles de certaines productions à forte contribution. ■

+30%

+41%

+31%

## LA SITUATION FINANCIERE

Le bilan et les comptes que nous soumettons à votre approbation font apparaître un bénéfice net de 1 715 814 490 francs CFA après dotation aux amortissements et provisions de 2 789 190 790 francs CFA, et prélèvements des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) de 30 000 000 francs CFA.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration propose de distribuer un dividende net d'un milliard deux cent cinquante et un millions sept cent six mille neuf cent vingt-cinq francs CFA.

Si vous approuvez cette affectation, il vous sera versé un dividende net de 355 FCFA par action (soit 14,2 % du nominal) qui sera mis en paiement dès le 22 juillet 2013.

## PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2013

Les perspectives de croissance sont encourageantes face à la poursuite de reconquête des marchés de la région, la reprise des investissements d'augmentation de capacité, et de diversification engagée depuis l'année dernière. ■



	FCFA
Bénéfice net de l'exercice	1 715 814 490
Dotation à la réserve légale	
Dividendes bruts	1 251 706 925
Report à nouveau exercices antérieurs	11 335 798 201
Report à nouveau après affectation	11 799 905 766



# RAPPORT DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE sur les comptes consolidés au 31 Décembre 2012

**M**esdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable, notre société publie les comptes consolidés. Ces comptes sont présentés en annexe.

FILTISAC détient des participations au sein des unités figurant dans le tableau ci-dessous.

L'intégration globale permet de présenter l'ensemble des actifs et passifs des sociétés intégrées, après élimination des opérations et résultats internes au Groupe. La situation nette ainsi que les résultats de chaque société consolidée sont ventilés entre la part du Groupe et celle des minoritaires.

Toutes les sociétés détenues directement ou indirectement ont été intégrées par intégration globale.

Pour cette consolidation, les retraitements appliqués ont été :

- élimination des dividendes intra-groupe,
- élimination des plus-values intra-groupe,
- élimination des marges internes sur stocks,
- retraitement des impôts différés,
- amortissement des frais d'établissement à 100%,
- amortissement des fonds de commerce sur 2.5 ans.

Les opérations internes ont été éliminées.

**Dénomination**

**Pays**

**Pourcentage d'intérêt**

**Mode de consolidation**

## **Pôle Emballage**

GFI	Côte d'Ivoire	99,99	Intégration Globale
CHIMTEC	Côte d'Ivoire	99,99	Intégration Globale
CHIMTEC CAMEROUN	Cameroun	99,99	Intégration Globale
CHIMTEC SENEGAL	Sénégal	99,99	Intégration Globale
EMBALMALI	Mali	52,99	Intégration Globale
EMBALFASO	Burkina Faso	64,30	Intégration Globale
FASOPLAST	Burkina Faso	33,49	Intégration Globale
COFISAC	Sénégal	99,99	Intégration Globale
FUMOA	Sénégal	69,97	Intégration Globale

## **Pôle Agro-industrie**

IVOIRE COTON	Côte d'Ivoire	42,44	Intégration Globale
FASO COTON	Burkina Faso	29,07	Intégration Globale

#### • GROUPE FIBAKO IVOIREMBAL (GFI)

Domaines d'activité :  
**Fabrication et commercialisation de sacs, toiles, fils, ficelles et cordages, en jute et polypropylène**  
 Chiffres d'affaires : 2 021 157 690 FCFA  
 Résultat net : + 4 173 873 FCFA  
 Effectif : 267  
 Date de prise de participation : 1993  
 Actionnariat : 99,99 % FILTISAC S.A.

#### • CHIMTEC

Domaines d'activité : **Négoce de produits chimiques industriels**  
 Chiffres d'affaires : 7 892 440 608 FCFA  
 Résultat net : +319 051 820 FCFA  
 Effectif : 70  
 Date de prise de participation : 2006  
 Actionnariat : 99,99 % FILTISAC S.A.

#### • CHIMTEC CAMEROUN

Domaines d'activité : **Négoce de produits chimiques industriels**  
 Chiffres d'affaires : 155 649 816 FCFA  
 Résultat net : +15 919 997 FCFA  
 Effectif : 04  
 Date de création : 2008  
 Actionnariat : 99,99 % FILTISAC S.A.

#### • CHIMTEC SENEGAL

Domaines d'activité : **Négoce de produits chimiques industriels**  
 Chiffres d'affaires : 219 916 213 FCFA  
 Résultat net : + 7 384 926 FCFA  
 Effectif : 04  
 Date de création : 2011  
 Actionnariat : 99,99 % FILTISAC S.A.

#### • EMBALMALI

Domaines d'activité :  
**Fabrication et commercialisation de toiles et sacs d'emballages en produits synthétiques**  
 Chiffre d'affaires : 3 860 826 872 FCFA  
 Résultat net : - 57 139 617 FCFA  
 Effectif : 257  
 Date de création : 1997  
 Actionnariat : 52,99 % FILTISAC S.A.

#### • EMBALFASO

Domaines d'activité : **Holding**  
 Holding de la société FASOPLAST  
 Résultat net : - 5 328 143 FCFA  
 Effectif : 01  
 Date de création : 1996  
 Actionnariat : 64,30 % FILTISAC S.A.

#### • FASOPLAST

Domaines d'activité :  
**Fabrication et commercialisation de toiles et sacs d'emballages en produits synthétiques et rigides**  
 Chiffre d'affaires : 5 621 137 264 FCFA  
 Résultat net : +186 216 258 FCFA  
 Effectif : 217  
 Date de privatisation : 1995  
 Actionnariat : 33,49 % FILTISAC S.A.

#### • COFISAC

Domaines d'activité :  
**Fabrication et commercialisation de toiles et sacs d'emballages en produits synthétiques**  
 Chiffre d'affaires : 3 905 990 368 FCFA  
 Résultat net : +244 724 578 FCFA  
 Effectif : 120  
 Date de création : 1995  
 Actionnariat : 99,99 % FILTISAC S.A.

#### • FUMOA

Domaines d'activité :  
**Fabrication et commercialisation de fûts métalliques et emballages plastiques**  
 Chiffre d'affaires : 8 271 015 305 FCFA  
 Résultat net : + 461 540 131 FCFA  
 Effectif : 103  
 Date de prise de participation : 2003  
 Actionnariat : 69,97 % FILTISAC S.A.

#### • IVOIRE COTON

Domaines d'activité : **Agro industrie**  
 Egrenage de Coton Graine, Commercialisation de Fibres  
 Chiffre d'affaires : 71 421 712 550 FCFA  
 Résultat net : + 5 144 499 905 FCFA  
 Effectif : 1 064  
 Date de création : 1998  
 Actionnariat : 42,44 % FILTISAC S.A.

#### • FASO COTON

Domaines d'activité : **Agro industrie**  
 Egrenage de Coton Graine, Commercialisation de Fibres  
 Chiffre d'affaires : 13 622 312 751 FCFA  
 Résultat net : + 446 060 090 FCFA  
 Effectif : 371  
 Date de création : 2004  
 Actionnariat : 29,07 % FILTISAC S.A.

### SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

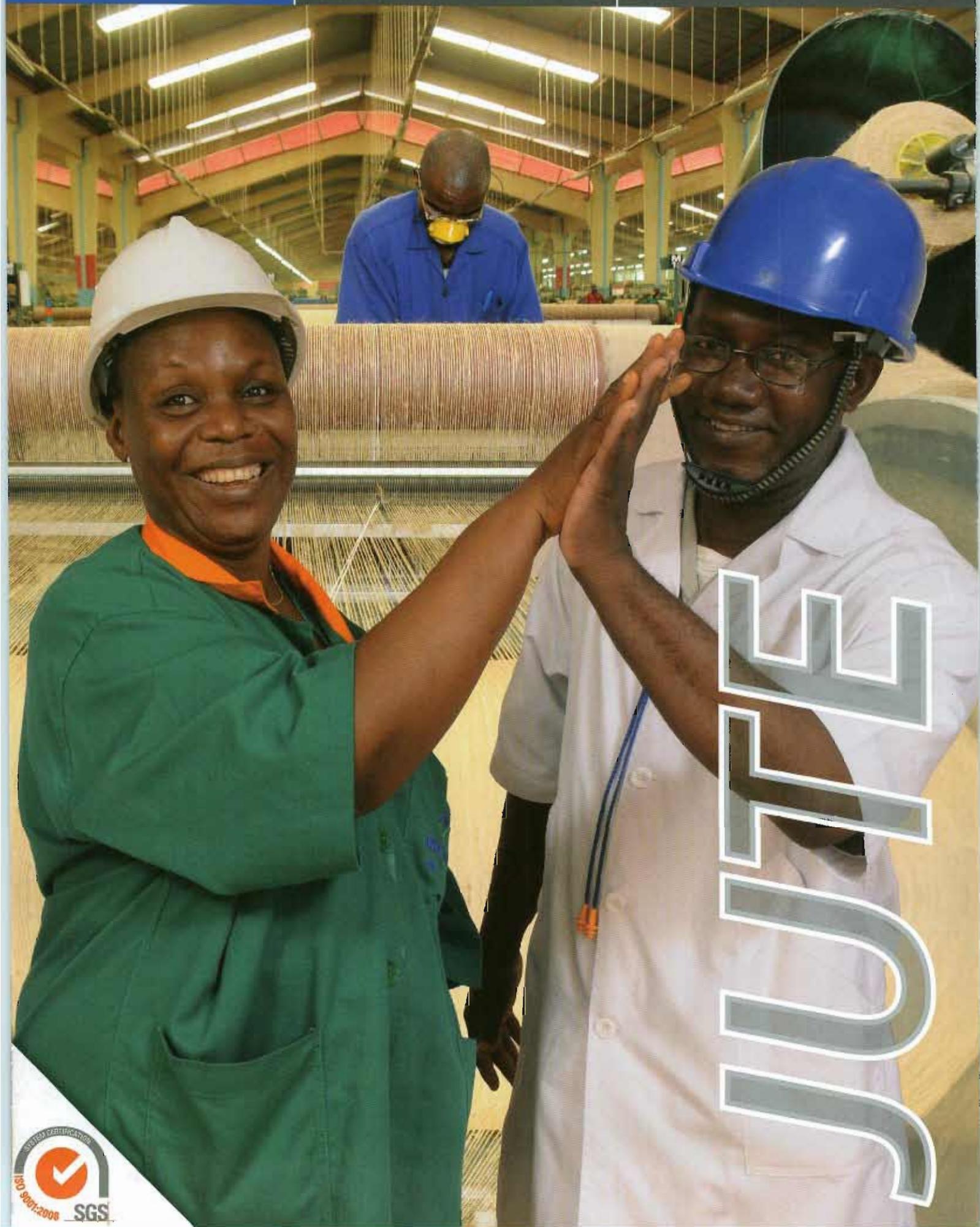
Le résultat net consolidé part Groupe s'élève à +2 209 millions pour un chiffre d'affaires de 149 474 millions de francs.  
 Les fonds propres consolidés, atteignent 61 219 millions de francs.

NB : les résultats 2012 intègrent l'élimination des marges internes sur stocks et le traitement des impôts différés.

*Fibre naturelle*

*Fibre synthétique*

*Emballages rigides*



# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur l'exercice clos au 31 Décembre 2012

**E**n exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des états financiers annuels personnels de la société Filatures, Tissages, Sacs de Côte d'Ivoire, S.A. (FILTISAC) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels personnels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

## I. Opinion sur les états financiers annuels personnels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels personnels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des états financiers annuels personnels et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

*Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.*

## II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, en particulier, les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de l'instruction 315/2005 du CREPMF relative à la gouvernance des sociétés cotées.

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels personnels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels personnels.*

Les Commissaires aux Comptes.

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI

Franck Nangbo

Expert-Comptable Diplômé



Ernst & Young

Caroline Zamojciowna-Orio

Expert-Comptable Diplômé



[www.filtisac.com](http://www.filtisac.com)



# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## sur les conventions réglementées

### de l'exercice Clos au 31 Décembre 2012

**E**n notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice. ■

#### 1. Convention d'assistance signée avec la société Industrial Promotion Services West Africa, S.A. (IPS WA)

<b>Administrateurs et/ou dirigeants communs :</b>	AKFED, Messieurs Mahmoud Rajan, Mahamadou Sylla, Christian Godde et Karim Khoja.
<b>Nature et objet :</b>	La convention porte sur une assistance fournie à Filtisac par la société IPS WA au titre des prestations de routine. Ces prestations spécifiques couvrent les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ la supervision de la gestion de la société</li> <li>■ la réalisation des études et mise en place de projets spéciaux</li> <li>● l'organisation et la réalisation de l'audit interne</li> <li>● l'assistance juridique etc...</li> </ul>
<b>Modalités et rémunérations :</b>	Cette assistance est rémunérée au taux de 2 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes. La charge correspondante dans les livres de Filtisac s'élève à FCFA 726,96 millions au titre de l'exercice 2012.

#### 2. Convention d'assistance signée avec la Société Industrial Promotion Services-Suisse (IPS S.A.)

<b>Administrateur et/ou dirigeant commun :</b>	AKFED
<b>Nature et objet :</b>	La convention porte sur une assistance fournie à Filtisac par la société IPS S.A. (Suisse) dans les domaines touchant à la stratégie globale et l'assistance financière. La convention est conclue pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction par période d'égale durée avec prise d'effet à compter du 1er janvier 2007.
<b>Modalités et rémunérations :</b>	L'assistance est rémunérée au taux de 0,6 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par Filtisac. L'assiette de la rémunération exclut le chiffre d'affaires lié à l'activité Emballages rigides, conformément à l'avenant en date du 1er décembre 2009. Les frais d'assistance comptabilisés par la société au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à FCFA 170,45 millions.

[www.filtisac.com](http://www.filtisac.com)

### 3. Convention d'assistance signée avec la société Embalmali en matière de recherche et développement

Administrateurs et/ou dirigeants communs :	Messieurs Mahamadou Sylla, Mahmoud Rajan et IPS (WA).
Nature et objet :	Assistance fournie à Filtisac par la société Embalmali en matière de recherche et développement.
Modalités et rémunérations :	Le coût de l'assistance s'est élevé à FCFA 41,34 millions au titre de l'exercice écoulé.

### 4. Rémunérations exceptionnelles visées par l'article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Nous vous informons, par ailleurs, que nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération versée aux administrateurs de la société Filatures, Tissages, Sacs de Côte d'Ivoire, S.A. (FILTISAC) et susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes.

**Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI**  
Franck Nangbo  
Expert-Comptable Diplômé



**Ernst & Young**  
Caroline Zamojciowna-Orio  
Expert-Comptable Diplômé



# Comparaison des COMPTES DE RÉSULTATS SOCIAUX

(en milliers FCFA)

<b>Produits</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Marchandises	922 659	51 056
Production	35 547 582	25 221 473
Prestations de services	1 402 154	-
Production immobilisée et transferts de charges	1 133 555	541 792
Produits accessoires	4 925	4 925
Subventions	-	52 477
Autres produits	1 652 429	1 039 672
Reprise provisions et amortissements	818 498	258 565
	<b>41 481 801</b>	<b>27 169 959</b>

<b>Charges</b>		
Achats et frais sur achats consommés	16 681 447	10 516 437
Fournitures extérieures	4 929 692	3 523 410
Transports	3 196 258	1 982 588
Services extérieurs	4 551 992	3 771 502
Impôts et taxes	357 857	336 986
Autres charges	1 917 105	1 919 346
Charges de personnel	6 188 793	5 336 440
Dotation aux amortissements et provisions	2 789 191	2 181 446
	<b>40 612 335</b>	<b>29 568 155</b>

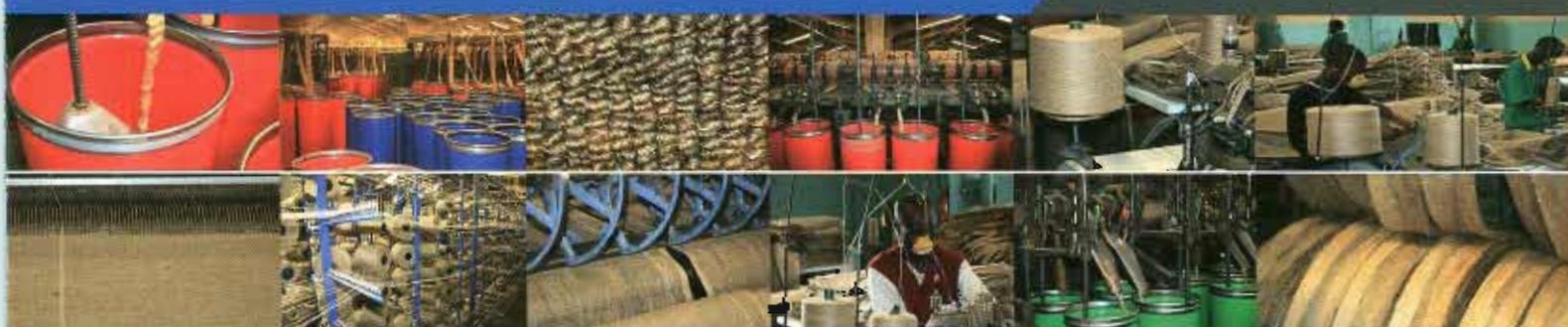
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>869 466</b>	<b>-2 398 196</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>874 905</b>	<b>-76 465</b>
Résultat H.A.O.	1 443	-103 419
Plus (Moins)-values de cession	-	-
Impôts sur les résultats	-30 000	-15 000
<b>RESULTAT NET A AFFECTER</b>	<b>1 715 814</b>	<b>-2 593 080</b>

## Comparaison des BILANS SOCIAUX

(en milliers FCFA)

<b>Actif</b>	<b>2012</b>		<b>2011</b>	
Charges immob et frais d'établissement	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	1 895 331		1 852 731	
- moins amortissements	73 262	1 822 069	71 337	1 781 394
Immobilisations corporelles	39 579 620		38 458 008	
- moins amortissements	31 794 517	7 785 103	29 976 693	8 481 315
Autres immobilisations		14 453 383		14 213 357
Stocks		13 456 571		13 423 058
Crédits clientèle		13 804 427		8 917 508
Valeurs réalisables à court terme		8 887 337		10 889 777
Valeurs disponibles		1 275 408		1 030 433
		<b>61 484 298</b>		<b>58 736 842</b>

<b>Passif</b>	<b>2012</b>		<b>2011</b>	
Capital		8 814 838		8 814 838
Primes, réserves et report à nouveau		27 335 529		29 928 609
Résultat de l'exercice		1 715 814		-2 593 080
Dettes financières à long et moyen terme		5 356 842		3 157 231
Crédits fournisseurs		3 607 733		6 128 734
Dettes à court terme		1 519 988		1 750 510
Crédits bancaires		13 133 554		11 550 000
		<b>61 484 298</b>		<b>58 736 842</b>



*Fibre naturelle*

*Fibre synthétique*

*Emballages rigides*



# EMBALLAGES

# RIGIDES



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les Comptes Consolidés

**E**n exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des états financiers annuels consolidés de la société Filatures, Tissages, Sacs Côte d'Ivoire, S.A. (FILTISAC) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers. ■

## I. Opinion sur les états financiers annuels consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

*Nous certifions que les états financiers annuels consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué du groupe Filatures, Tissages, Sacs Côte d'Ivoire, S.A. (FILTISAC) et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.*

## II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels consolidés.*

Les Commissaires aux Comptes.

**Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI**

Franck Nangbo

Expert-Comptable Diplômé



**Ernst & Young**

Caroline Zamojciowna-Orio

Expert-Comptable Diplômé




# Comparaison des COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en milliers FCFA)

<b>Produits</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Ventes de marchandises	28 866 752	20 277 702
Ventes de produits fabriqués	118 118 506	89 639 749
Travaux, Services vendus	1 979 287	492 085
Production stockée (ou déstockage)	5 246 500	3 782 797
Production immobilisée	586 168	
Produits accessoires	509 095	447 944
Subventions	602 924	298 080
Autres produits	4 420 031	3 803 765
Reprise provisions et amortissements	1 768 730	1 204 406
Transferts de Charges	738 245	693 305
	<b>162 836 238</b>	<b>120 639 833</b>

## Charges

Achats et frais sur achats consommés	92 218 963	64 432 141
Fournitures extérieures	10 576 336	9 030 120
Transports	8 099 252	5 573 869
Services extérieurs	13 610 014	11 530 033
Impôts et taxes	2 192 944	1 408 001
Autres charges	5 894 285	5 282 880
Charges de personnel	14 205 168	13 071 740
Dotation aux amortissements et provisions	6 982 910	6 171 747
	<b>153 779 872</b>	<b>116 500 531</b>

## RESULTAT D'EXPLOITATION

9 056 366

4 139 302

## RESULTAT FINANCIER

-2 831 670

-2 737 902

## Résultat H.A.O.

365 807

-143 817

## Résultat des Sociétés mis en équivalence

-

-

## Résultat des Sociétés consolidées minoritaires

2 989 480

2 340 703

## Impôts différés

-40 059

-481 481

## Impôts sur les résultats

1 432 370

950 086

## RESULTAT NET A AFFECTER

2 208 712

-1 551 725

# Comparaison des BILANS CONSOLIDÉS

(en milliers FCFA)

<b>Actif</b>	<b>2012</b>		<b>2011</b>	
Charges immob et frais d'établissement	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	6 886 212		6 770 146	
- moins amortissements	6 023 115	863 097	5 590 605	1 179 541
Immobilisations corporelles	107 290 626		103 963 762	
- moins amortissements	83 357 966	23 932 660	79 156 732	24 807 030
Autres immobilisations		10 189 351		8 461 115
Stocks		37 880 056		35 474 153
Crédits clientèle		35 972 461		28 358 561
Valeurs réalisables à court terme		14 858 372		21 025 293
Valeurs disponibles		7 425 921		4 919 073
		<b>131 121 918</b>		<b>124 224 766</b>

<b>Passif</b>	<b>2012</b>		<b>2011</b>	
Capital		8 779 497		8 779 497
Primes, réserves et report à nouveau		34 997 810		35 437 165
Résultat de l'exercice		2 208 712		-1 551 725
Intérêts des Minoritaires		16 019 974		14 995 918
Provisions réglementées		-		-
Dettes financières à long et moyen terme		14 202 788		12 658 901
Crédits fournisseurs		19 647 175		21 588 205
Dettes à court terme		7 484 280		10 430 421
Crédits bancaires		27 781 682		21 886 384
		<b>131 121 918</b>		<b>124 224 766</b>

**HAUTE TECHNOLOGIE**

**SERVICE**

**QUALITE**

# RAPPORT DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE réunie à titre extraordinaire

**M**esdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous soumettre le projet de fusion par absorption de la société GFI par la société FILTISAC.

Il est envisagé de mettre en œuvre une opération de fusion par absorption de la société GFI (ci-dessous désignée la « société absorbée ») par la société FILTISAC (ci-dessous désignée la « société absorbante »), selon les modalités ci-dessous mentionnées et plus amplement décrites dans le projet de traité de fusion.

## OPTION POUR LE REGIME DE FUSION SIMPLIFIEE

Dans le cadre de la fusion, il a été retenu le régime des fusions simplifiées.

La fusion simplifiée est régie par les dispositions de l'article 676 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E.

En application des dispositions dudit article, lorsque l'intégralité des actions de la société absorbée est détenue par la société absorbante pendant la période qui court depuis le dépôt au greffe du projet de traité de fusion jusqu'à la réalisation définitive de la fusion (à savoir, en l'espèce, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'absorbante), l'opération de fusion-absorption est soumise à un régime dit simplifié en raison du fait que les étapes ci-après mentionnées n'ont pas lieu :

- Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbée qui approuve l'opération de fusion-absorption ;
- Emission dans les sociétés absorbante et absorbée, des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire à la fusion, relatifs aux méthodes de détermination du rapport d'échange des actions ainsi qu'à la pertinence des valeurs d'échange des actions.

En l'espèce, FILTISAC détient l'intégralité des actions de GFI depuis le dépôt au greffe du projet de traité de fusion, ce qui confère à FILTISAC, la qualité d'actionnaire unique de GFI, étant observé que FILTISAC conservera une telle qualité jusqu'à la réalisation définitive de l'opération de fusion.

Ainsi, l'opération de fusion peut valablement être placée sous le régime de la fusion simplifiée.



**Ensemble faisons gagner l'Equipe FILTISAC**

## REMUNERATION DE L'APPORT EFFECTUE PAR GFI DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE FUSION-ABSORPTION ET FISCALITE APPLICABLE A LADITE OPERATION

### Rémunération de l'apport

La valorisation des apports de GFI dans le cadre de la fusion-absorption est réalisée sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2012. Il résulte de cette évaluation que le montant de l'actif apporté par GFI dans le cadre de la fusion s'élèverait à 2 606 185 454 FCFA et le montant du passif pris en charge par FILTISAC serait de 1 576 010 366 FCFA. L'actif net apporté par la société GFI s'élèverait ainsi au montant de 1 030 175 088 FCFA.

Dans la mesure où la société FILTISAC détient la totalité des 100 958 actions constituant le capital social de GFI depuis le dépôt au greffe du projet de fusion et s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de l'opération, par l'effet de la fusion, FILTISAC deviendrait détentrice de ses propres actions, qui seraient émises en échange de celles lui appartenant dans GFI.

Une telle situation est interdite (sous quelques réserves et notamment la cession de telles actions dans un délai de 2 ans à compter de leur acquisition) par les dispositions des articles 191 et 639 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E., lesquelles prévoient que l'acquisition par une société de ses propres actions est interdite.

Ainsi, FILTISAC renonce à exercer ses droits à l'attribution de ses propres actions au titre de la fusion. En conséquence, la fusion ne donnera pas lieu à une augmentation du capital social de FILTISAC, lequel restera donc fixé à 8 814 837 500 FCFA.

La fusion aura pour effet, pour la société FILTISAC, l'annulation de sa participation dans la société GFI inscrite dans ses comptes pour une valeur de 1 009 580 000 FCFA, à partir du dépôt au greffe du projet de traité de fusion.

Par ailleurs, dans la mesure où la valeur retenue de l'actif net apporté par GFI à l'occasion de l'opération de fusion (soit 1 030 175 088 FCFA) est supérieure à la valeur de la participation détenue par FILTISAC dans GFI telle qu'elle existe dans les livres de FILTISAC au jour du dépôt au greffe du projet de fusion (soit 1 009 580 000 FCFA), l'opération donnera lieu à un boni de fusion d'un montant de 20 595 088 FCFA.

### Fiscalité applicable à l'opération de fusion-absorption

L'apport effectué par GFI au profit de FILTISAC dans le cadre de l'opération de fusion-absorption est passible de droits d'enregistrement (plus amplement décrits à l'annexe 1 du projet de traité de fusion) s'élevant à un montant total de 3 108 525 FCFA.

### NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

En conformité avec les dispositions légales en vigueur, le Cabinet UNICONSEIL représenté par Monsieur TIEMELE-YAO Djué, a été nommé par Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce en date du 21 mai 2013, en qualité de commissaire aux apports.

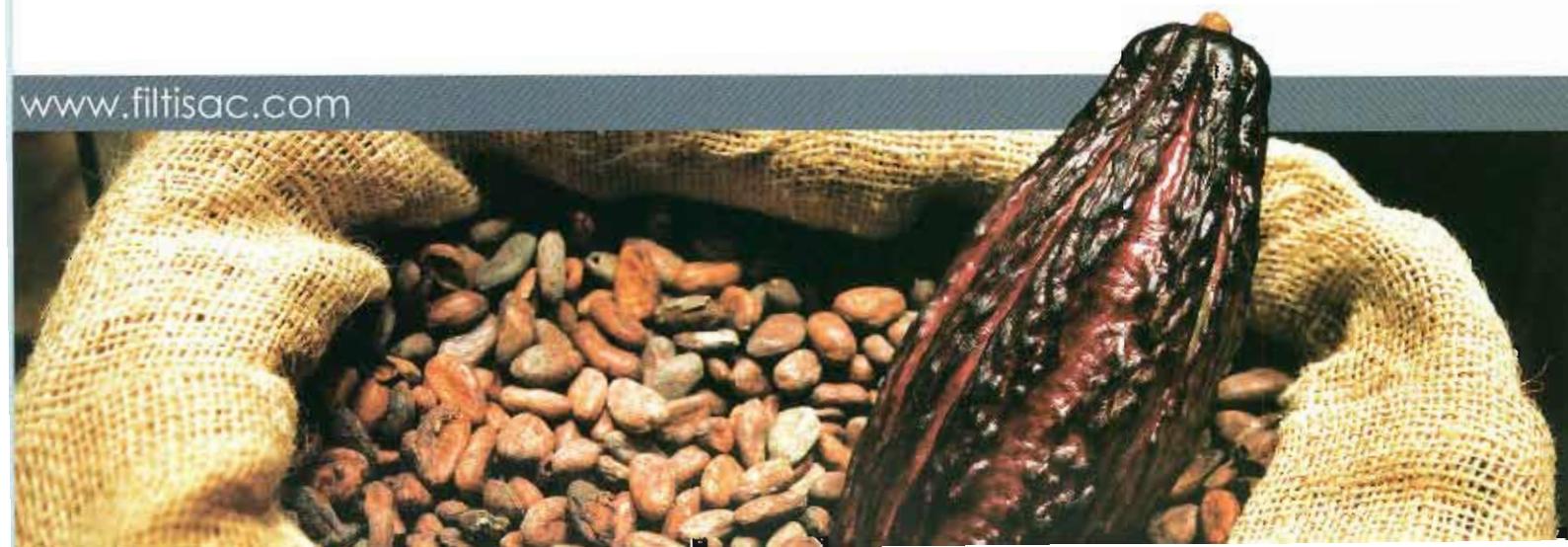
Le commissaire aux apports apprécie, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature. Il présentera son rapport dans le cadre de la présente Assemblée.

Avant de procéder au vote des résolutions, nous sommes bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

LA LECTURE DU RAPPORT INTERVIENDRA PENDANT LA REUNION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE REUNIE A TITRE EXTRAORDINAIRE.

[www.filtisac.com](http://www.filtisac.com)



# PROJET DU TEXTE DES RÉSOLUTIONS

## Soumises à l'Approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

### A TITRE ORDINAIRE

#### Première résolution : Approbation des Comptes et du Bilan, quitus.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net d'un milliard sept cent quinze millions huit cent quatorze mille quatre cent quatre vingt dix (1 715 814 490) Francs CFA.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

#### Deuxième résolution : Rapport spécial des Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 438 de l'Acte Uniforme portant droit des sociétés commerciales et du G.I.E.

#### Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2012.

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012, qui se solde par un bénéfice net d'un milliard sept cent quinze millions huit cent quatorze mille quatre cent quatre vingt dix (1 715 814 490) Francs CFA.

	FCFA
Bénéfice net de l'exercice	1 715 814 490
Dotations réserve légale	0
Dividendes bruts	1 251 706 925
Report à nouveau exercices antérieurs	11 335 798 201
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>11 799 905 766</b>

La répartition des fonds propres après affectation sera la suivante :

	FCFA
Capital	8 814 837 500
Prime d'apport, d'émission, de fusion	13 174 706 182
Réserve légale (20% maximum du capital)	1 762 967 500
Réserve de réévaluation	688 894 272
Autres réserves	373 163 362
Report à nouveau	11 799 905 766
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>36 614 474 582</b>

#### Quatrième résolution : Renouvellement du mandat des administrateurs et nomination d'administrateurs.

Après avoir constaté que le mandat des administrateurs arrive à échéance ce jour, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le mandat des administrateurs ci-dessous :

- M. Yves ROLAND
- M. Karim KHOJA

- Mme Aïssata DOUCOURE
- AKFED
- AKA INVESTMENT TRUST

- M. Christian GODDE
- IPS (WA)

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateurs de la société, pour une durée de deux (02) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- 1) **La société COFISAC**, société anonyme au capital de 400 000 000 FCFA, ayant son siège social sis au km 4, boulevard du centenaire de la commune de Dakar - BP 3235 Dakar (Sénégal), immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Dakar sous le numéro SN-DKR-1995-B-1567 ;
- 2) **La société FUMOA**, société anonyme au capital de 300 000 000 FCFA, ayant son siège social sis au km 4, boulevard du centenaire de la commune de Dakar - BP 3235 Dakar (Sénégal), immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Dakar sous le numéro SN-DKR-1946-B-3717.

Le Conseil d'administration sera désormais composé comme suit, étant observé que les sociétés COFISAC et FUMOA seront représentées respectivement par Messieurs Mahmoud RAJAN et Mahamadou SYLLA :

	Administrateurs	Représentants
1	M. Yves ROLAND	
2	M. Christian GODDE	
3	Mme Aïssata DOUCOURE	
4	M. Karim KHOJA	
5	AKFED	M. Lutfat KASSAM
6	AKA INVESTMENT TRUST	M. Aziz KASSAM
7	IPS (WA)	
8	COFISAC	M. Mahmoud RAJAN
9	FUMOA	M. Mahamadou SYLLA

## A TITRE EXTRAORDINAIRE

### **Cinquième résolution : Approbation de la fusion absorption de la société GFI par la société FILTISAC ; approbation des apports et leur évaluation.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

- Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance du rapport du Commissaire aux Apports, désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Abidjan ;
- Après avoir pris connaissance du projet de traité de fusion et de ses annexes, signés le 26 avril 2013, avec la société Groupe Fibako Ivoirembal en abrégé GFI, société anonyme de droit ivoirien avec Conseil d'Administration, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, au capital de 1 009 580 000 FCFA, dont le siège social est à Abidjan, Km 8 – Route d'Abobo Gare – 01 BP 3962 Abidjan 01, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan, sous le numéro CI-ABJ-2002-B-278453, aux termes duquel ladite société GFI fait apport à titre de fusion à la société FILTISAC S.A., de la totalité de son patrimoine, actif et passif :
  - ◊ Le montant de l'actif apporté par GFI, dans le cadre de la fusion s'élève à 2 060 185 454 FCFA et le montant du passif pris en charge par FILTISAC est de 1 576 010 366 FCFA ;
  - ◊ L'actif net comptable de la société GFI s'élève ainsi à un montant de 1 030 175 088 FCFA ;
- Approuve dans toutes ses dispositions ledit projet de fusion, les apports effectués par la société GFI et leur évaluation, lesdits apports étant consentis moyennant l'engagement, par la société FILTISAC S.A., société absorbante, de prendre en charge le passif de la société absorbée et de satisfaire à tous ses engagements ;
- Et constate, la société FILTISAC S.A. détenant la totalité des actions de la société GFI au jour du dépôt au greffe du projet de traité de fusion et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le capital social de la société FILTISAC S.A., la société absorbée étant immédiatement dissoute, sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

**Sixième résolution : Constatation et affectation du boni de fusion.**

L'Assemblée Générale approuvant l'évaluation des actifs et du passif apportés par la société absorbante, constate un boni de fusion d'un montant de 20 595 088 FCFA, qui sera inscrit au passif du bilan de la société absorbante, FILTISAC S.A.

**Septième résolution : Constatation de la réalisation de la fusion et de la dissolution sans liquidation de la société GFI.**

L'Assemblée Générale, constatant, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, que la fusion par absorption de la société GFI par la société FILTISAC S.A. est devenue définitive, et que la condition suspensive de réalisation de la fusion est levée, décide de la dissolution sans liquidation de la société absorbée, GFI.

**Huitième résolution : Délégation de pouvoirs au Directeur Général pour la réalisation définitive des opérations de fusion.**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Ibrahima Charles AMADOU, en sa qualité de Directeur Général, à l'effet de procéder à toutes démarches et formalités nécessaires à la réalisation définitive de la fusion et notamment :

- signer la version définitive du traité de fusion, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la société GFI à la société FILTISAC S.A. ;
- réitérer, si besoin est, et sous toutes formes, les apports effectués à la société absorbante, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la société GFI à la société FILTISAC S.A. ;
- remplir toutes les formalités, faire toutes déclarations auprès des administrations concernées, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque et en particulier, requérir la radiation de la société GFI au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan et auprès de l'Administration fiscale du ressort de ladite société ; en cas de difficultés, engager ou suivre toutes instances ;
- signer la déclaration de régularité et de conformité prévue par l'article 198 de l'Acte uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, et élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs, et faire tout ce qui sera nécessaire.

**Neuvième résolution : Pouvoirs en vue des formalités.**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.



# NOTES





*Nous tissons vos succès*

## Contacts

Km8, Route d'Adzopé -Abidjan  
Côte d'Ivoire  
01 BP 3962 A.bidjan 01

Tél. : +225 20 30 46 00 Fax : +225 20 30 46 46  
Email : [info@filtisac.com](mailto:info@filtisac.com)  
Web : [www.filtisac.com](http://www.filtisac.com)